

FORMULAIRE DE DEMANDE PRIME « STÉRILISATION DE CHATS DOMESTIQUES »

Établi en vertu du règlement de stérilisation de chats domestiques approuvé par le Conseil communal du 16/12/2020

Le dossier de demande de primes « stérilisation de chats domestiques » sera traité qu'après réception des documents suivants :

1. **Ce formulaire de demande dûment complété ;**
2. **Une copie recto-verso de votre carte d'identité ;**
3. **La facture d'intervention de votre vétérinaire ;**

Ces documents sont à renvoyer par mail ou par courrier au **Cabinet de Deborah LORENZINO**, échevine du Bien-être de la personne animale.

- > bienetreanimal@1030.be
- > Hôtel communal de Schaerbeek - Bureau 1.09 • Place Colignon • 1030 Schaerbeek

Veillez compléter ce formulaire lisiblement et en lettres MAJUSCULES

Le/la soussigné(e)

Domicilié(e)

Téléphone E-mail

N° Registre national

N° de compte bancaire pour le versement de la prime :

Demande de la prime pour la stérilisation du/des chats domestiques (Max. 3 stérilisations félines) :

- 1) Nom du chat N° d'identification Sexe Mâle Femelle
2) Nom du chat N° d'identification Sexe Mâle Femelle
3) Nom du chat N° d'identification Sexe Mâle Femelle

Fait à Schaerbeek, le

Signature du propriétaire

Données relatives au vétérinaire :

Nom : Dr.

Adresse :

Téléphone :

Email :

Cachet du vétérinaire :



Signature du vétérinaire :

Par l'apposition de son cachet et de sa signature, le vétérinaire accepte de participer à cette campagne de stérilisation des chats domestiques et atteste que le/les chat(s) mentionné(s) ci-dessus a/ont bien été stérilisé(s).

Le propriétaire ou le vétérinaire qui a effectué la stérilisation doit envoyer la facture signée par le vétérinaire dans le mois qui suit la stérilisation au Cabinet de l'échevine Deborah Lorenzino. Le propriétaire du/des chat(s) sera ainsi remboursé d'un montant de 50€ pour chaque intervention chirurgicale par l'administration communale de Schaerbeek dans les délais les plus brefs. La prime sera octroyée sous réserve des budgets communaux disponibles.

INFORMATIONS QUANT À VOS DONNEES À CARACTÈRE PERSONNEL

Votre vie privée sera garantie tout au long de la procédure d'attribution de prime, voici comment :

- ▶ Vos données sont récoltées uniquement dans le but de l'obtention d'une prime pour la stérilisation de chats domestiques et elles sont traitées par les services communaux uniquement dans ce but.
 - ▶ Ce traitement a pour cadre légal le règlement de stérilisation des chats domestiques et l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 juillet 2017 modifiant l'arrêté royal du 3 août 2012 relatif au plan pluriannuel de stérilisation des chats domestiques.
 - ▶ Le numéro de Registre national vous est demandé afin de vous identifier et de pouvoir vérifier la composition de votre ménage en cas de soupçon de fraude étant donné qu'il n'y a qu'un maximum de trois primes par ménage.
-  Vos données ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l'attribution de la prime, dont les formalités de paiement. Seules les données archivistiques sont conservées plus longtemps conformément à loi relative aux archives du 24 juin 1955¹ ainsi que les données comptables conformément à la législation comptable relatives aux administrations communales.
-  Conformément au RGPD, nous vous informons que le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est la commune de Schaerbeek représentée par le Collège des bourgmestre et échevins².

Les informations générales relatives au traitement communal des données sont disponibles sur <https://www.1030.be/fr/content/informations-quant-aux-traitements-des-donnees-caractere-personnel> et le délégué à la protection des données (DPO) est M. Karim YAHYAOUÏ³.

¹ https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1955062430&table_name=loi

² Hôtel communal • Place Colignon • 1030 Schaerbeek • 02 244 75 11 • info@1030.be

³ kyahyaoui@1030.be • 02 244 75 11 • <https://www.1030.be/fr/content/delegue-la-protection-des-donnees>